

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

ORDRE DU JOUR

- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- II. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022
- III. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- IV. DÉLIBÉRATIONS (Cf tableau ci-après)



| COMMISSIONS ET RAPPORTEURS | NUMÉROS | DÉLIBÉRATIONS |
|--|--|--|
| <p>Monsieur le Maire</p> | <p>2023/01/23/01</p> <p>2023/01/23/02</p> <p>2023/01/23/03</p> <p>2023/01/23/04</p> <p>2023/01/23/05</p> | <p>Indemnités de fonctions aux titulaires des mandats locaux – Modification.</p> <p>Indemnités de fonctions aux titulaires des mandats locaux – Majoration Chef-lieu de canton – Modification.</p> <p>Contrat de co-développement 2021-2023 avec Bordeaux Métropole et la Ville de Gradignan – Adaptation du contrat – Avenants.</p> <p>Dotation de soutien à l'investissement local 2023 – Travaux pour la construction d'un groupe scolaire en centre-ville de Gradignan dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC.</p> <p>Mission Locale des Graves – Mise à jour – Désignation des représentants du Conseil Municipal.</p> |
| <p>Madame SUKKARIE</p> <p>« ACTION CULTURELLE – PATRIMOINE »</p> | <p>2023/01/23/06</p> | <p>Événement culturel autour du Livre, de la lecture et de l'écriture, du décloisonnement culturel (programmation théâtre, musique) "Lire en Poche Gradignan" des 6, 7 et 8 octobre 2023 – Demandes de subventions 2023.</p> |
| <p>Monsieur LECUYER</p> <p>« FINANCES – MARCHÉS PUBLICS »</p> | <p>2023/01/23/07</p> <p>2023/01/23/08</p> <p>2023/01/23/09</p> | <p>Budget principal 2023 – Autorisation de dépenses d'investissement.</p> <p>Budget principal 2023 – Avances sur subventions.</p> <p>Fourniture et livraison de pains frais et viennoiseries fraîches (AOO) – Modification n°2 : Révision des prix du bordereau des prix unitaires.</p> |
| <p>Monsieur BEAUTÉ</p> <p>« ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – JEUNESSE »</p> | <p>2023/01/23/10</p> | <p>Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Malartic en une seule entité nommée « École primaire Malartic ».</p> |